Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_40-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-40
Objet : Plan de financement : Extension de la piscine AquaSud	Classification : 7.10 – Divers

La piscine AquaSud a été construite en 2007. Afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, la réhabilitation et l'extension de la piscine AquaSud prévoient les éléments suivants :

- la réalisation d'un bassin nordique implanté sur les pelouses-sud de l'équipement. Ce bassin permettra de répondre aux enjeux de surfaces de bassin et de créneaux à développer au sein de l'équipement ;
- la réalisation d'un espace de bien-être. Cet espace permettra de diversifier le profil d'utilisateurs de l'équipement, de renforcer l'attractivité de l'équipement et de constituer une source de recettes complémentaires (malgré des charges afférentes) intéressantes en termes d'exploitation ;
- le renforcement du volet ludique en période estivale avec l'implantation d'une aire de jeux d'eau et d'un pentaglisse. Le volet ludique intérieur est également amélioré avec une reprise de la pataugeoire intérieure pour intégrer des jeux d'eau ;
- la réorganisation des locaux du personnel qui n'étaient, en partie, pas conformes (absence de salle de repos) mais surtout peu fonctionnels et « éclatés » au sein de l'équipement ;
- l'amélioration du circuit de vestiaires groupes avec l'intégration d'une 6e cabine collective mais aussi et surtout avec la création d'un bloc sanitaires-douches spécifiquement dédié au circuit groupes. Ceci afin de permettre l'accueil simultané de groupes (scolaires notamment) et de public (sur le bassin d'activités, sur le bassin nordique, etc.).

La réhabilitation et le développement d'AquaSud répond à trois objectifs principaux :

- proposer davantage de surface de bassin pour le développement de l'activité associative et la natation de loisirs ;
- accroître le nombre de créneaux possibles pour l'accueil des publics scolaires et développer l'école de natation communautaire ;
- offrir un équipement de détente et de loisirs pour le grand public local et environnant.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES (HT) en euros		RECETTES (HT) en euros	
Travaux d'aménagement	5 922 000 €	**État** DSIL 2026	500 000 €
		DETR 2025	100 000 €
		Bien vivre en Bretagne	200 000 €
		Communauté de communes du Pays bigouden sud	5 122 000 €
TOTAL	**5 922 000 €**	**TOTAL**	**5 922 000 €**

Considérant qu'il convient d'adopter le plan de financement du projet d'extension de la piscine AquaSud ;

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L.52211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I au président et/ ou au bureau ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_40-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-40
Objet : Plan de financement : Extension de la piscine AquaSud	Classification : 7.10 – Divers

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 novembre 2024 relative à la DETR et DSIL ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le plan de financement prévisionnel relatif au projet d'extension de la piscine AquaSud ;

Le président bénéficie d'une délégation du conseil communautaire afin de solliciter la subvention DSIL 2026 conformément au plan de financement et à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)